

A chaque Conseil Municipal, il est procédé à un vote pour l'adoption du procès-verbal du Conseil précédent. C'est souvent une simple formalité car les remarques portent sur la forme et non sur le fond des sujets traités. Néanmoins lors du Conseil du 24 janvier dernier, une conseillère de la minorité a souhaité faire des observations sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre auquel elle était absente excusée.

Ses remarques désagréables ont porté sur les interventions de M. Maas qu'elle juge manquer de sérieux. Difficile de comprendre la teneur d'un discours que l'on n'a pas écouté en se fiant aux écrits qui le rapportent.

Mme la Conseillère se trompe de cible. Nous sommes dans la minorité, quel intérêt de s'attaquer les uns les autres, d'autant plus que le mis en cause était à son tour absent excusé et ne pouvait pas répliquer. Nous avons été élus pour servir les Fréventins et travailler dans l'intérêt de la commune.

Quel manque d'élégance ! Ses électeurs pourront en juger.